

RÈGLEMENT ET BULLETIN DE PARTICIPATION
À L'ESPACE SOCIOCULTUREL DES ACACIAS

ABSCON

3
catégories

3-6 ans

7-15 ans

+ de 15 ans



Vélos fleuris

CONCOURS

6 JUILLET 2022

à partir de 11h
salle Gilbert Défossé

A l'occasion du passage du

TOUR
de
France

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE VÉLOS FLEURIS MERCREDI 6 JUILLET 2022

Article 1 : Objet du concours

Les participants devront décorer un vélo ou trottinette, comme ils l'entendent, dans le respect d'une décoration fleurie.

Ils pourront utiliser tous les objets et les matières nécessaires à sa décoration (papier crépon, carton, fleurs naturelles, fleurs artificielles, panier, matériaux de récupération ou recyclés). Une seule consigne : faire preuve d'originalité !

Attention ! Pour participer au concours ainsi qu'à la parade, le participant devra pouvoir rouler avec son vélo fleuri ou sa trottinette fleurie.

Le port du casque est conseillé pendant la durée du concours et peut être aussi décoré.

Article 2 : Date du concours

Le concours est organisé par la Commune et se déroulera le mercredi 6 juillet 2022 à partir de 11h00.

Article 3 : Modalités de participation

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne d'Abscon ou non.

Article 4 : Catégories par tranche d'âge

Ce concours comporte 3 catégories qui pourront toutefois varier selon le nombre d'inscriptions :

Catégorie 1 : enfants de 3 à 6 ans

Catégorie 2 : enfants de 7 à 15 ans

Catégorie 3 : personnes de + de 15 ans

Article 5 : Critères de sélection et de notation

Le Jury se réunira à la fin de la parade pour noter puis délibérer afin de déterminer un gagnant dans chaque catégorie.

Le participant aura le choix de défiler sur son « vélo » ou à côté. Il passera devant un jury.

Chaque membre du jury attribuera une notation selon les critères suivants :

- Aspect général
- Recherche sur le thème
- Originalité des réalisations

Article 6 : Organisation du jury

Chaque participant se présentera à son arrivée auprès de la table d'inscription, il y recevra un numéro qu'il devra conserver jusqu'à la remise des récompenses.

Le jury sera composé de 4 personnes qui seront choisies par les organisateurs.

Le jury désignera les « vélos » gagnants dans chaque catégorie.

- 11h00 : Rendez-vous pour l'inscription devant la Salle Gilbert Défossé

- 11h30 : Parade des vélos fleuris dans la ville, suivie du passage devant le jury

- 12h30 : remise des prix

Article 7 : Parade des vélos/trottinettes fleuris

La parade des vélos/trottinettes fleuris démarrera sous la conduite d'un responsable de la Commune qui ouvrira le défilé. Lors de la parade le port du casque est obligatoire.

Les enfants devront être accompagnés d'un responsable légal qui s'engage à l'accompagner tout le long du parcours.

Les enfants mineurs sont sous la seule responsabilité de leur responsable légal qui doit être présent à ses côtés pendant la durée du concours.

Le défilé se terminera par un passage devant le jury.

Article 8 : Répartition et récompenses

Les gagnants de chaque catégorie recevront un prix qui sera remis vers 12h30

Article 9 : Modification

La Commune se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler sans préavis le jeu concours en cas de force majeure ou de météo très défavorable.

Article 10 : Responsabilité

La Commune ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable de toute défaillance technique, matérielle et logistique de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu. La Commune ne pourra non plus être tenue responsable des incidents et/ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants ou à leurs accompagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance de leur prix.

Article 11 : Autorisation

Les participants et les responsables légaux de chaque enfant autorisent la prise de photos et leur utilisation dans le cadre de la valorisation de cette action par tout moyen de communication (site internet, bulletin municipal, presse,...).

Article 12 : Inscription

Le bulletin d'inscription et le présent règlement (disponibles à l'accueil de l'Espace Socioculturel des Acacias ou téléchargeable sur le site de la Commune) doivent être obligatoirement donnés, complétés, lors de l'inscription ou déposés à l'accueil de l'Espace Socioculturel.

Article 13 : Acceptation

Les responsables légaux autorisent leur enfant à participer au concours.

Les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents.

Les participants et responsables légaux de chaque enfant acceptent sans réserve le règlement intérieur du concours ainsi que toutes les décisions prises par le jury.

Nom Prénom du participant

Signature

BULLETIN D'INSCRIPTION CONCOURS DE VELOS FLEURIS

Rendez -vous le mercredi 6 juillet 2022 en Salle Gilbert Défossé
(Formulaire à déposer à l'Espace Socioculturel des Acacias avec le règlement signé)

NOM et Prénom du participant :

Adresse :

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Age : _____

Si enfant mineur : Nom Prénom du responsable légal

> Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du Concours de Vélos fleuris

>J'accepte sans réserve les décisions du jury

Signature du participant
(Pour les mineurs le responsable légal)